



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 MARS 2016

DELIBERATION N° 15

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 24
Votants : 28
Pour : 27
Contre : /
Abstention : 1
(FD)

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 23 mars 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DOS SANTOS, A.VALOT, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, G.ELGART, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, M.DUBROCA, JP CRESPO, P.FAVRAUD, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ), UA DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), J.DUBOURDIEU (pouvoir à M.DUBROCA),

Absente : S.PUYO

Secrétaire de séance : MA THEBAUD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- de la fin de la période de détachement pour stage dans leur nouveau grade de deux agents suite à promotion interne et de leur titularisation dans ce nouveau grade,
- de l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur d'un agent, suite à sa réussite au concours, et afin de permettre sa nomination dans la mesure où les fonctions exercées correspondent à ce grade,
- de l'évolution des besoins au service technique suite à sa réorganisation et au départ en retraite de plusieurs agents,

**Objet : Modification
du tableau des
emplois**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

► de la nécessité de recruter un instructeur en droit des sols au service urbanisme pour faire face à la future mutation vers une autre collectivité d'un agent de ce service,

Il propose de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

| SERVICE | Emplois supprimés | Emplois créés |
|---------------------------------|--|--|
| Urbanisme | 1 : rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet | |
| | | 1 : cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens à temps complet à compter du 1 ^{er} mai 2016 (instructeur en droit des sols) |
| Direction générale | | 1 : rédacteur à temps complet à compter du 1 ^{er} mai 2016 |
| Service technique Espaces verts | 1 : agent de maîtrise principal à temps complet | |
| Service technique Bâtiment | 1 : adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet | 2 : cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet à compter du 1 ^{er} mai 2016 (1 peintre et 1 agent manutentionnaire pour les fêtes et cérémonies) |
| Service technique Voirie | 1 : adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet | 1 : cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet à compter du 1 ^{er} mai 2016 (maçon VRD) |
| | 4 | 5 |

Considérant que la suppression d'emploi est une décision ne pouvant être prise qu'après avis du Comité Technique,

Considérant l'avis rendu par le Comité Technique dans sa séance du 10 mars 2016,

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité tel

qu'indiqué en annexe,

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2016

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 30 mars 2016

Le Maire,

Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/03/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/03/2016